



Le Bulletin bimensuel

Le 21 septembre 2001 Volume 14 Numéro 16

JAPON



Le Japon, le plus grand importateur net de produits agro-alimentaires au monde, est le deuxième débouché agro-alimentaire en importance du Canada. En 2000, le Canada a exporté au Japon des produits agro-alimentaires d'une valeur approximative de 2 milliards de dollars, dont 75 % provenait de céréales, d'oléagineux et de produits connexes. Les exportations canadiennes de produits agro-alimentaires au Japon devraient demeurer vigoureuses et croître à moyen terme. Le présent numéro du *Bulletin bimensuel* examine la situation et les perspectives des exportations canadiennes de produits agro-alimentaires au Japon.

ÉCONOMIE

En 2001, on estimait la population du Japon à 127 millions d'habitants. La superficie totale du pays est légèrement inférieure à celle de la Californie, soit 377 801 kilomètres carrés, la majorité du terrain étant montagneux et accidenté. Les terres arables représentent environ 15 % de la superficie et les forêts et terrains boisés, environ 67 %. Le Japon peut subvenir à environ 40 % de ses besoins globaux en matière d'agriculture et, par conséquent, importe énormément de produits alimentaires. Le Japon est le plus grand importateur net de produits agricoles au monde et l'un des marchés d'exportation les plus lucratifs au monde.

En 1999, le produit intérieur brut (PIB) du Japon s'élevait à 3,7 billions de dollars américains; le PIB par habitant était de 30 000 \$US et la dette publique correspond actuellement à environ 130 % du PIB. Le secteur manufacturier, le plus important au pays, représente environ 42 % du PIB, tandis que celui des services et celui de l'agriculture tournent autour de 57 % et de 2 % respectivement. L'économie hautement industrialisée du Japon se classe au deuxième rang à l'échelle mondiale et les exportations japonaises représentent 12 % des échanges mondiaux, ce qui en fait le troisième négociant en importance dans le monde.

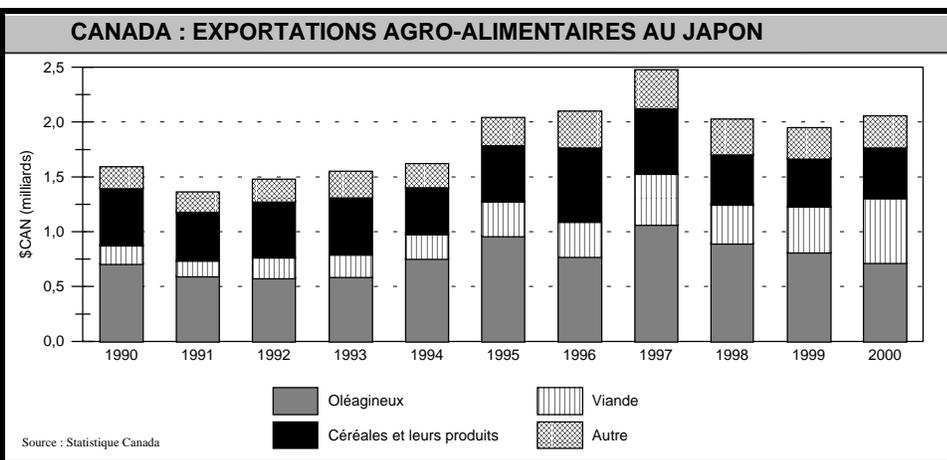
Comme il possède peu de ressources naturelles, le Japon importe énormément de matières premières, en particulier du pétrole, du fer et du minerai d'aluminium pour alimenter les industries du pays.

Des années 1960 à 1980, le Japon a enregistré un des plus forts taux de croissance au monde. Au début des années 90, l'économie japonaise a ralenti considérablement lorsque s'est effondrée ce qu'on appelait « l'économie d'abondance » du pays. De 1991 à 1998, le PIB réel du Japon a progressé en moyenne d'environ 1,25 %, soit moins rapidement que celui des autres grands pays industrialisés. L'économie japonaise a subi un autre coup dur au cours de la récente crise financière en Asie, car plus de 40 % des exportations du Japon sont

destinées au marché asiatique. Malgré une décennie de croissance économique léthargique au Japon, les importations ont augmenté considérablement. Les Japonais comptent parmi les plus grands épargnants du monde et le pays est l'un des plus affluents marchés de consommation. On s'attend à une augmentation des importations, en particulier des produits agro-alimentaires.

AGRICULTURE

Seulement 15 % environ de la superficie totale du Japon convient à l'agriculture, soit une région représentant environ 11 % de la totalité des surfaces cultivées au Canada. On y retrouve surtout de petites fermes; 70 % de toutes les exploitations agricoles ont une superficie inférieure à un hectare,



ce qui signifie que l'agriculture est un secteur à forte intensité de main-d'œuvre. Environ 12 % de la population vit dans des ménages agricoles, mais, dans les faits, seulement environ 7 % de la population pratique l'agriculture. Même si les rendements par hectare sont parmi les plus élevés au monde, la pénurie de main-d'œuvre, la prolifération urbaine et industrielle et la réaffectation des terres à la foresterie ont entraîné une réduction des surfaces cultivées et une augmentation des coûts de production intérieure. Les superficies cultivées sont passées de 6,09 millions d'hectares (Mha) en 1961 à environ 4,83 Mha en 2000. Même si l'économie agricole demeure hautement subventionnée et protégée, dans le cadre du cycle d'Uruguay de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le Japon a accepté de libérer quelque peu ses marchés agricoles. La libéralisation due aux accords de commerce et la hausse des coûts de production ont amélioré l'accès aux marchés et ont accru la compétitivité des importations. Sur le plan calorifique, l'autosuffisance agricole générale du Japon est passée de 73 % en 1965 à environ 41 % en 2000.

C'est le riz paddy qui est cultivé principalement. En général, il est produit en double culture avec le blé, l'orge et le soja. Le riz représente plus ou moins le tiers des recettes agricoles brutes et est cultivé sur environ 40 % des terres agricoles. En raison de la diversification des habitudes alimentaires des Japonais et des stocks excédentaires de riz, la culture du riz a été délaissée au profit des fruits et légumes et de l'élevage.

POLITIQUE AGRICOLE

Par suite de la mise en œuvre de la politique de réforme agraire par le Japon après la Deuxième Guerre mondiale, les fermiers sont devenus propriétaires des petites parcelles de terrains qu'ils cultivaient. Les principaux objectifs des décideurs des années 50 et du début des années 60 étaient d'accroître les revenus des ménages agricoles de sorte que leur niveau de vie progresse au même rythme que celui des personnes employées dans le secteur manufacturier, de garantir des approvisionnements alimentaires adéquats, de hausser la productivité du secteur agricole et de stabiliser les prix à la consommation. De plus, les pressions exercées par les grandes et puissantes coopératives agricoles du Japon ont permis

d'assurer le maintien des petites fermes, des prix de soutien élevés et des tarifs sur les importations.

La loi fondamentale relative à l'alimentation, à l'agriculture et aux régions rurales du ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches (MAFP) est à la base de la politique agricole du Japon. Les principaux objectifs en agriculture consistent à établir des politiques de base qui garantiront des approvisionnements alimentaires stables, favoriseront l'expansion agricole durable et encourageront le développement agricole dans les régions rurales.

L'Office japonais de l'alimentation (OJA) prépare les arrangements commerciaux d'État pour les produits, notamment le riz, le blé, l'orge, l'alcool industriel, le lait écrémé en poudre et le beurre. L'OJA est responsable de la gestion de l'offre et de la demande intérieures du riz, du blé et de l'orge. Il a pour fonction de contrôler les stocks de riz, de blé et d'orge par un système de prix administrés soutenus par des tarifs et des contingents d'importation. Même si presque toutes les céréales principales sont vendues par l'entremise de coopératives agricoles à des grossistes, l'ensemble du système est contrôlé par l'OJA. Un certain nombre de sociétés canadiennes ont récemment obtenu des licences les autorisant à approvisionner en céréales leurs propres clients.

Comme le riz constitue depuis toujours la base de l'alimentation des Japonais et qu'il a une importance religieuse et symbolique pour le peuple japonais, la politique concernant le riz est différente de celle pour le blé et l'orge. On contrôle directement la production de riz au moyen de mécanismes comme la réaffectation ou le gel des terres, qui servent à ajuster l'offre à la demande. L'OJA utilise deux filières dans son système de distribution du riz. Le programme de commercialisation du riz du

gouvernement (PCRG) est le plus couramment utilisé et distribue environ 50 % du riz. L'OJA fixe le prix du riz qui est versé aux producteurs et établit le prix de vente aux grossistes. La deuxième méthode de distribution est le système facultatif de commercialisation du riz (SFCR), qui a été institué en 1969. Les producteurs, par l'entremise de leurs coopératives de commercialisation du riz, sont libres de négocier le prix d'achat avec les grossistes. Comme le prix n'est pas fixe, presque tout le riz vendu par le biais du SFCR est de qualité supérieure et par conséquent son prix est plus élevé que celui commercialisé par le PCRG. Des quantités additionnelles de riz sont également vendues volontairement par l'entremise des bourses de marchandises.

Dans le cas du blé et de l'orge, les producteurs ont la possibilité de vendre leur produit par l'entremise d'une entreprise privée, mais l'OJA achète à prix fixe pratiquement tout le blé et toute l'orge récoltés. Le gouvernement vend ensuite le blé et l'orge intérieurs à des utilisateurs japonais à prix fixe, en général en dessous du prix d'achat. Pour l'orge, l'OJA peut avoir recours à des soumissions concurrentielles si le grain est vendu à des fins de fourrage.

L'achat et la revente du riz, du blé et de l'orge produits au pays à des prix plus bas sont à l'origine d'un déficit net considérable pour le gouvernement japonais. Toutefois, ce déficit est compensé par les profits

JAPON : BILAN DU BLÉ			
<i>campagne agricole (juillet à juin)</i>	1999 -2000	2000 -2001e	2001 -2002p
milliers de tonnes.....		
Stocks de report	1 300	1 100	988
Production	583	688	700
Importations :			
<i>Canada</i>	1 526	1 491	1 500
<i>États-Unis</i>	3 102	3 000	3 000
<i>Australie</i>	1 133	1 194	1 200
<i>Autre</i>	<u>199</u>	<u>215</u>	<u>100</u>
Importations totale	<u>5 960</u>	<u>5 900</u>	<u>5 800</u>
Offre totale	7 843	7 688	7 488
Alimentation humaine	5 209	5 200	5 175
Alimentation animale	900	900	850
Exportations	<u>634</u>	<u>600</u>	<u>600</u>
Utilisation totale	6 743	6 700	6 625
Stocks de fin de campagne	1 100	988	863

e : estimation
p : prévision d'AAC, septembre 2001
Source : USDA

réalisés lorsque les céréales importées sont vendues à des utilisateurs finals à des prix supérieurs au prix d'achat. Les bénéfices nets des comptes internes et externes fluctuent en fonction des rendements à la récolte, de la quantité de céréales importées et du taux de change.

ACCÈS AU MARCHÉ EN VERTU DE L'ACCORD SUR L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

Le Japon continue de mettre en œuvre des ententes conclues lors du cycle d'Uruguay du GATT, notamment en éliminant les interdictions et les contingents d'importation et en les remplaçant par un régime de tarification. Même si, de 1995 à 2000, le gouvernement a consolidé et réduit les tarifs, des droits d'importation considérablement élevés sont encore exigés pour de nombreux produits agricoles. Les tarifs sont imposés selon la règle de la nation la plus favorisée.

Actuellement, le Japon se prépare en vue des négociations de l'OMC en recueillant les opinions des agriculteurs, de l'industrie alimentaire, des consommateurs et des organismes non gouvernementaux. En raison des préoccupations de la société japonaise en ce qui a trait à l'autosuffisance alimentaire et à la salubrité des aliments, on s'attend à ce que le Japon résiste à toute réduction des tarifs pour un secteur particulier. De plus, toute réduction des mesures de soutien et de protection au pays serait perçue par la société japonaise comme une entrave grave à la marge d'autosuffisance cible du pays.

Le 1^{er} avril 1999, le gouvernement japonais a instauré un régime de tarification du riz qui est entré en vigueur en 2000. Les tarifs s'appliquent aux importations effectuées à l'extérieur des offres de riz d'accès minimum ordinaire (AMO). Les droits spécifiques de 341 yen par kilo (¥/kg), soit

près de 4,50 \$CAN/kg, rendent le riz importé bien moins abordable que le riz produit au pays. Par conséquent, on croit que les importations à l'extérieur des offres d'AMO sont négligeables.

Les importations totales de porc du Japon sont limitées par les règles du GATT qui permettent au pays d'instaurer automatiquement une disposition de retour aux droits antérieurs qui hausse le prix d'écluse lorsque les importations trimestrielles sont supérieures à 119 % des importations moyennes pour le même trimestre au cours des trois années précédentes. En 2001, la disposition de retour provisoire aux droits antérieurs a été mise en œuvre le 1^{er} août 2001 et demeurera en vigueur jusqu'au 31 mars 2002.

RÈGLEMENTS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES ET ÉTIQUETAGE DES ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS (OGM)

La loi japonaise sur la salubrité des aliments fera l'objet d'une révision globale pour la première fois en 23 ans. Le ministère de la Santé, du Travail et du Bien-être social établit une nouvelle norme concernant les résidus qui sera la plus rigoureuse au monde. Les règlements phytosanitaires du Japon prévoit une politique de tolérance zéro extrêmement stricte en ce qui a trait aux insectes vivants dans les produits importés.

Le Japon a approuvé 37 produits transgéniques aux fins de la consommation au pays, dont plusieurs qui sont exportés par le Canada, notamment le canola, le maïs et le soja. Le 1^{er} avril 2001, le MAFP a adopté une loi exigeant que tous les aliments transformés contenant des OGM portent une étiquette indiquant la présence d'ingrédients transgéniques. Des étiquettes supplémentaires sont nécessaires pour les

produits qui contiennent des matières premières transgéniques. Actuellement, il y a une politique de tolérance zéro pour les aliments ou le fourrage contenant des OGM non autorisés. Récemment, la Division de la salubrité, qui relève du Conseil du matériel agricole - un conseil consultatif auprès du MAFP, a proposé un niveau de tolérance de jusqu'à 1 %

d'OGM non autorisés dans les aliments pour les animaux. Cependant, aucune proposition de la sorte n'a été acceptée par les législateurs à ce jour.

La marque de norme agricole japonaise, à la portée des importateurs, est une marque facultative d'utilisation courante qui informe les consommateurs que le produit respecte les normes du gouvernement en matière d'étiquetage et de qualité. Ce système vise à rendre les produits importés plus attrayants pour les consommateurs.

RIZ

Le riz est la plus importante denrée agricole cultivée au Japon. La prépondérance du riz est principalement attribuable à son adéquation et à sa rentabilité en tant que culture pour les nombreux petits fermiers à temps partiel. Environ 70 % de l'eau utilisée pour l'irrigation provient des rivières et des lacs. Les Japonais croient que les rizières jouent un rôle si important dans la prévention des inondations et de l'érosion qu'elles justifient le niveau élevé de soutien interne qui leur est accordé.

Le riz est cultivé sur environ 37 % de la superficie totale des terres agricoles et représente un tiers du total des rentrées de fonds brutes provenant de l'agriculture. Le Japon a recours au gel des terres pour prévenir l'accumulation d'importants stocks excédentaires de riz. Malgré les efforts du gouvernement pour réduire la production en diminuant les surfaces cultivées, la production a tout de même augmenté en 1999 (9,2 millions de tonnes {Mt}) et en 2000 (9,5 Mt) en raison d'une hausse des rendements. En 2001, pour réduire les stocks surabondants, le MAFP retira une superficie totale de 1,01 Mha, un niveau historique qui représente environ 40 % du total des rizières potentielles.

La consommation de riz par habitant a diminué régulièrement au cours des vingt dernières années, passant de 90 kg en 1982 au niveau actuel d'environ 65 kg à cause de la diversification des habitudes alimentaires des consommateurs japonais. Il est probable que la baisse continue de la consommation traditionnelle de riz compliquera encore plus les efforts du gouvernement de réduire les stocks de report excessifs.

Des importations restreintes sont autorisées par l'entremise des systèmes d'offres de vente et d'achat simultanées ou

JAPON : IMPORTATIONS DES OLÉAGINEUX

	1996	1997	1998	1999	2000p
.....milliers de tonnes.....					
Canada	1 715	1 893	1 875	2 026	2 056
États-Unis	3 666	3 905	3 738	3 870	3 928
Brésil	524	559	524	585	533
Autre	<u>1 634</u>	<u>1 087</u>	<u>1 330</u>	<u>1 103</u>	<u>1 180</u>
Total	7 539	7 444	7 467	7 584	7 697

p : prévision d'AAC, août 2001
Source : Oil World Annual 2000

d'AMO. Dans le cadre du cycle d'Uruguay du GATT, le Japon s'est engagé à importer, par l'entremise d'offres d'AMO, 7,2 % du total de sa consommation intérieure de riz au cours de l'exercice 2000. Pour la campagne agricole 2000 (avril-mars), les importations totales du Japon devraient atteindre 0,7 Mt, ce qui représente une augmentation d'environ 6 % par rapport à la campagne agricole 1999.

BLÉ

Le blé est produit dans les hautes terres et comme deuxième culture dans les rizières pendant l'hiver. Le blé récolté au pays sert surtout à la fabrication de nouilles japonaises, car, en général, il est de qualité inférieure aux variétés importées. En raison des efforts déployés par le MAFP pour réaffecter les superficies de riz à des cultures comme le blé, les surfaces consacrées à la production du blé ont progressé au cours des quatre dernières années. En 2000, on estime la production à 0,69 Mt, quantité suffisante pour répondre à environ 10 % des besoins intérieurs. La consommation annuelle de blé est relativement stagnante et devrait demeurer stable au cours des années à venir.

Les importations totales de blé pour la campagne agricole 2000 ont chuté de 4,9 %, passant à 5,7 Mt, en raison de la faiblesse du yen et d'une économie intérieure stagnante. Le MAFP s'attend à ce que la tendance baissière se poursuive pendant les prochaines années. Toutefois, le Japon demeurera un des plus grands importateurs de blé au monde.

Les exportations canadiennes de blé au Japon ont varié entre 1,2 Mt et 1,4 Mt (août-juillet) au cours des dernières années. Le Japon est un marché de choix pour le blé canadien, car plus de 90 % des exportations sont constituées de blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) n° 1 à teneur élevée en protéines et presque tout le blé dur est du blé dur ambré de l'Ouest canadien (CWAD) n° 2. En 1999-2000, le Japon a importé presque 0,2 Mt de blé dur et le Canada fournit pour ainsi dire tout le blé dur dont a besoin le Japon. Pour la fabrication de farine panifiable et de nouilles chinoises, le Japon importe du blé Prime Hard et du blé tendre blanc de l'Australie, du blé de force roux de printemps, du blé d'hiver et du blé tendre blanc des États-Unis, ainsi que du blé CWRS.

De plus, le Japon fabrique et exporte de la farine de blé. Les meuniers sont autorisés à importer du blé sans passer par l'OJA pourvu qu'ils exportent une quantité équivalente de farine de blé. Les meuniers tirent parti de cette possibilité, car elle leur permet d'importer aux prix mondiaux, qui sont de 50 % inférieurs aux prix de revente de l'Office, et elle leur fournit un débouché pour leur farine de qualité inférieure. Au cours de la campagne agricole 2000, le Japon a exporté plus de 0,4 Mt de farine, dont 74 % à Hong Kong.

L'OJA contrôle l'achat et le prix du blé intérieur et importé. En mai 1998, l'OJA a annoncé qu'une nouvelle politique relative au blé serait mise en œuvre entre les campagnes agricoles 2000 et 2002. Parmi les changements apportés, signalons les suivants : un déplacement des achats exclusifs de blé intérieur par l'OJA à des achats par le secteur privé; l'introduction d'un nouveau programme d'indemnisation pour les producteurs de blé du pays; le lancement d'un système d'offres de vente et d'achat simultanées pour le blé et l'orge importés à des fins fourragères; l'amélioration de la qualité du blé intérieur pour concurrencer le blé étranger.

CÉRÉALES SECONDAIRES

En 2000, la production d'orge du Japon s'élevait à 0,2 Mt, ce qui correspond à environ 12 % de la consommation. Environ de 80 à 90 % de toute l'orge consommée au pays est utilisée comme aliments composés et mélangés pour les animaux par les secteurs bovin et laitier. Une petite proportion de l'orge sert à la fabrication de malt. Le Japon figure parmi les cinq plus grands pays importateurs d'orge; au cours des trois dernières années, ses importations annuelles ont totalisé en moyenne 1,6 Mt. Le Canada, l'Australie et les États-Unis sont les trois principaux fournisseurs traditionnels d'orge au Japon. Pour la campagne agricole 2000, le Canada a satisfait à 24 % des besoins d'importation du Japon.

Dans le cadre du nouveau système d'offres de vente et d'achat simultanées instauré pour l'orge, 0,7 Mt d'orge fourragère devrait être commercialisée à contrat au cours de la campagne agricole 2001.

L'industrie japonaise du maltage est restreinte et, par conséquent, le pays importe plus de malt que d'orge brassicole. Le Canada exporte environ 40 % de son

malt d'orge au Japon, son plus important débouché d'exportation. En 1999-2000, le Canada a exporté environ 182 000 tonnes (t) de malt (équivalent en orge), 40 000 t d'orge brassicole, 22 000 t de seigle et 1 300 t d'avoine au Japon. Ce pays est également le plus grand importateur de maïs au monde, et en importe environ 16 Mt par année. Les exportations américaines dominent ce marché, représentant 96 % des importations totales du Japon.

OLÉAGINEUX ET PRODUITS OLÉAGINEUX

Au Japon, les deux principales huiles comestibles sont l'huile de soja et l'huile de colza, qui sont surtout consommées dans des mélanges, tandis que le soja et les arachides sont les deux principaux oléagineux cultivés. La production de soja représente environ 90 % du total des superficies ensemencées en oléagineux. Malgré une augmentation de la production de soja par suite du programme de réaffectation des superficies de riz, la production japonaise permet de répondre à environ 4 % des besoins intérieurs uniquement.

Les États-Unis dominent le marché japonais du soja. Cependant, en raison de la disposition relative à l'étiquetage obligatoire des OGM qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2001, de nombreux fabricants d'aliments remplacent une partie de leurs importations par du soja non transgénique en provenance du Canada et du Brésil. En 1997-1998 (août-juillet), les exportations canadiennes au Japon s'élevaient à environ 54 000 t, tandis qu'en 1999-2000, elles atteignaient presque 179 000 t.

Les oléagineux constituent la principale exportation agro-alimentaire du Canada au Japon. Ce pays représente un débouché important pour le canola canadien. De 1993-1994 à 1999-2000, les importations japonaises de canola ont atteint en moyenne 2 Mt. Le Canada est le principal fournisseur de canola au Japon, mais ces dernières années, l'Australie a fait des percées sur le marché japonais. En 1999-2000, les exportations canadiennes de canola se chiffraient à 1,8 Mt et représentaient une part de marché d'environ 81 % par rapport aux 0,4 Mt (18 %) fournis par l'Australie. Le Canada continue de fournir un pourcentage élevé de la graine de lin utilisée par le Japon. En

1999-2000, le Canada a exporté environ 39 000 t de graine de lin au Japon.

Comme la capacité de trituration des oléagineux au Japon est nettement excédentaire, le pays importe très peu d'huile de soja et de canola. Le nombre d'usines de trituration au Japon diminue progressivement et, par conséquent, la surcapacité baisse aussi. Le Japon protège son industrie de trituration en imposant des tarifs élevés sur les importations d'huile végétale, à l'exception des huiles tropicales comme l'huile de palme. Par contre, il n'y a aucun tarif sur les importations d'oléagineux et de tourteaux protéiques. Les droits visant le soja et l'huile de canola s'élèvent actuellement à 10 900 ¥/t, soit environ 143 \$CAN/t.

BOEUF

Le marché intérieur du bœuf est protégé par le truchement d'un système de paiements d'appoint pour les bovins d'engraissement et du fonds préfectoral pour les éleveurs de veaux d'engraissement. Ces deux mesures visent à fournir un soutien aux éleveurs de veaux

d'engraissement lorsque les prix d'adjudication trimestriels tombent sous un prix plancher fixé par le MAFP. Diverses mesures de soutien de la gestion des bétails qui offrent des prêts à faibles intérêts, des subventions et une aide pour la commercialisation et la promotion sont également utilisées. Le Japon a la ferme intention de conserver ses paiements de soutien en agriculture même après la prochaine ronde de négociations de l'OMC parce qu'il estime que les programmes sont nécessaires pour soutenir les approvisionnements intérieurs de bœuf.

En 1995, en raison des subventions, du soutien technique et des obstacles au commerce d'importation, l'autosuffisance du Japon se situait à 72 % dans le secteur bovin. En 1999, la marge d'autosuffisance du Japon avait chuté à 36 % et les importations représentaient plus de 60 % de la consommation. La hausse des importations est le résultat de l'augmentation de la consommation de bœuf par habitant et d'une baisse progressive de la production intérieure.

Les éleveurs japonais, comme les producteurs des autres filières agricoles,

doivent faire face à de graves problèmes de vieillissement et de succession et à une augmentation des coûts attribuables au contrôle de la pollution. Les importations par le Japon ont progressé rapidement après 1991, année où le système de contingent pour le bœuf a été remplacé par un régime de tarification. De 1995 à 2000, la réduction de 50 % à 38,5 % des droits ad-valorem pour le bœuf a encouragé davantage les importations. En 2000, on estime que 94 % de toutes les importations japonaises provenaient des États-Unis et de l'Australie. En 2000, les exportations canadiennes de bœuf frais et surgelé au Japon s'élevaient à 34 000 t.

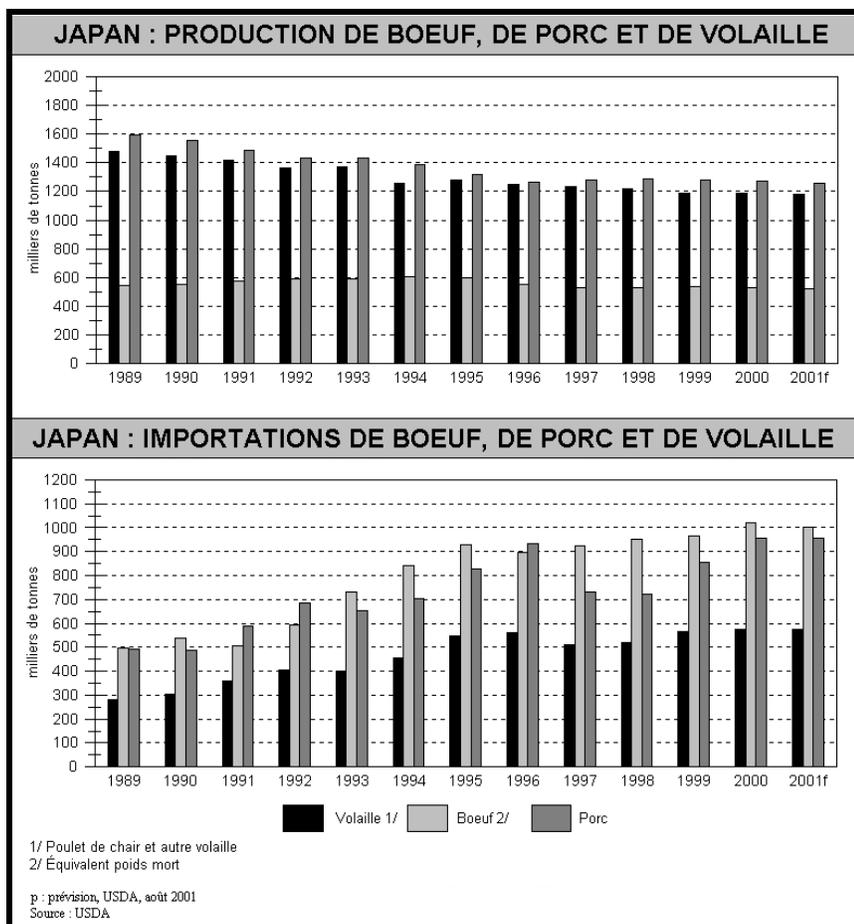
PORC

La production de porc du Japon a chuté du niveau élevé d'environ 1,6 Mt en 1989 au niveau prévu d'environ 1,3 Mt en 2001. Toutefois, la consommation de porc a augmenté et devrait atteindre environ 2,2 Mt en 2001, soit 17 kg par habitant. Depuis 1990, les importations de porc occupent une part grandissante du marché japonais. En 2000, les importations de porc devaient atteindre 955 000 t, c'est-à-dire environ 43 % de la consommation totale, ce qui fait du Japon le plus grand importateur de porc au monde. Les principaux fournisseurs sont le Danemark, les États-Unis et le Canada.

Après les États-Unis, le Japon représente le deuxième marché d'exportation en importance pour le porc surgelé du Canada. En 2000, les exportations de porc et de produits du porc ont totalisé environ 247 millions de dollars.

VOLAILLE

La production japonaise de volaille permet de répondre à environ 65 % des besoins du pays. La part restante est comblée par des importations provenant de la Chine, de la Thaïlande, du Brésil et des États-Unis. Pour 2000, les importations totales de poulet à rôti sont estimées à 575 000 t. On s'attend à ce que la consommation de poulet à rôti du Japon demeure inchangée, ce qui signifie que les importations ne devraient pas augmenter beaucoup. Cependant, les importations de poulet apprêté devraient croître, compte tenu de la forte demande des restaurants et des dépanneurs. Ce sont la Chine et la Thaïlande qui devraient profiter le plus de cette situation, car le Japon a investi des sommes considérables dans des



coentreprises situées dans ces deux pays. En 2000, le Canada a exporté pour 13,3 millions de dollars de volaille et de produits de la volaille au Japon.

PERSPECTIVES

On s'attend à ce que le Japon demeure un solide marché d'exportation de produits agro-alimentaires pour le Canada. En 1999, les exportations canadiennes de produits agro-alimentaires étaient évaluées à 1,95 milliard de dollars. Le volume des exportations canadiennes a progressé considérablement. Cependant, en raison de l'ampleur de la croissance des importations japonaises, la part de marché totale du Canada est demeurée stable à environ 5,1 %. Malgré les efforts du gouvernement en vue d'accroître la marge d'autosuffisance du Japon de 41 % à 45% en 2010, la production intérieure devrait continuer de baisser à cause d'une pénurie de main-d'œuvre et d'une hausse des coûts. Le déplacement de la population des régions rurales vers les villes et le changement des habitudes alimentaires ont également contribué à la croissance rapide des importations.

Les investissements du Japon dans les industries alimentaires d'autres pays ont entraîné une augmentation importante de leur part de marché pendant les années 90. Ainsi, la Chine et l'Indonésie ont doublé leur part du marché japonais au cours des dix dernières années et la part de marché de Taïwan est passée de 0,5 % à plus de 4,5 %. À mesure que croissent les besoins d'importation du Japon, le Canada, renommé comme un fournisseur fiable de produits agro-alimentaires propres et salubres, est bien positionné pour répondre aux besoins grandissants des consommateurs japonais. Les entreprises alimentaires du Canada concurrencent tous les jours et avec beaucoup de succès les É.-U. et l'Australie.

Blé et orge

La demande japonaise pour du blé importé de qualité supérieure devrait demeurer vigoureuse. La consommation de blé du Japon a augmenté graduellement au cours des dernières années en raison d'un déplacement des produits à base de riz vers des produits à base de blé. Cependant, étant donné le faible niveau de confiance manifesté par les consommateurs à l'égard de l'économie japonaise, on s'attend à ce que la consommation de blé stagne en 2000.

L'excellent système de contrôle de la qualité au Canada devrait bien positionner le pays et lui permettre de conserver ou d'accroître sa part de marché.

Le Japon et la Commission canadienne du blé ont conclu des accords d'approvisionnements annuels visant des quantités désignées de blé et d'orge. Pour l'année civile 2001, l'accord prévoit un minimum de 1,2 Mt de blé et une cible de 160 000 t d'orge.

Le Japon continuera d'être un marché prioritaire pour les céréales canadiennes. Les exportations de blé du Canada devraient demeurer relativement stables et s'établir à environ 1,5 Mt à moyen terme. Les exportations d'orge seront limitées par la capacité de la CCB de s'approvisionner en orge fourragère.

On prévoit que le Japon demeurera le principal débouché pour l'orge brassicole et le sarrasin du Canada.

Oléagineux

Le Japon devrait revenir à sa position traditionnelle en tant que plus grand marché d'exportation pour le canola canadien. Cependant, à cause de la baisse des stocks prévue pour 2001-2002, les exportations canadiennes devraient reculer légèrement à 1,8 Mt.

On s'attend à ce que, à court terme, les importations de tourteau protéique augmentent en raison de l'interdiction imposée par le gouvernement relative à la farine d'os et de viande. Cependant, à moyen terme, les importations totales de tourteau protéique devraient reculer à cause de la baisse prévue du cheptel.

Bétail

Le cheptel japonais devrait diminuer à moyen terme en raison de préoccupations environnementales et de la concurrence des importations plus économiques. Au cours des cinq dernières années, la production de bœuf a été stable, mais elle devrait enregistrer une légère baisse à moyen terme. Cependant, on s'attend à ce que la demande pour du bœuf augmente en raison d'une hausse des revenus et d'habitudes alimentaires plus dispendieuses et diversifiées. Par conséquent, Agriculture et Agroalimentaire Canada prévoit que les importations japonaises de bœuf passeront à environ 1,1 Mt au cours des cinq prochaines années, par rapport à 0,9 Mt en 1996-1997.

On s'attend à une diminution de la production de porc du Japon, de 1,27 Mt en 2000 à environ 1,26 Mt en 2001. Cependant, la consommation totale de porc en 2001 devrait progresser légèrement pour atteindre environ 2,16 Mt. À court terme, les importations devraient reculer légèrement car les stocks de porc excédentaires du gouvernement devraient exercer des pressions sur les importations. Au cours des cinq prochaines années, on prévoit que les exportations canadiennes de porc réfrigéré augmenteront à cause de leurs prix concurrentiels par rapport à la production intérieure. L'interdiction imposée par le Japon sur le porc en provenance de Corée et de Taïwan afin de conserver son statut de pays libre de la fièvre aphteuse devrait également accroître la préférence des japonais pour le porc canadien.

Pour plus de renseignements :

Sergio Novelli
Analyste du marché
Téléphone : (204) 983-6865
Courriel : novellis@em.agr.ca

© Sa Majesté du chef du Canada, 2001

Version électronique disponible à
www.agr.gc.ca/mad-dam/

ISSN 1207-6228
 No d'AAC 2081/F

Le Bulletin bimensuel est publié par :
la Division de l'analyse du marché,
Direction des politiques de commercialisation,
Direction générale des politiques stratégiques,
Agriculture et Agroalimentaire Canada
303, rue Main, pièce 500
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 3G7
Téléphone : (204) 983-8473
Télécopieur : (204) 983-5524

Directrice : Maggie Liu
 Chef : Fred Oleson

Directeur de la rédaction :
 Gordon MacMichael

Pour recevoir un abonnement gratuit, veuillez transmettre votre adresse électronique à bulletin@em.agr.ca.

Publié aussi en anglais sous le titre :
Bi-weekly Bulletin
 ISSN 1207-621X
 No d'AAC 2081/E

© Imprimé sur papier recyclé